



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ALIMENTATION ET DES AFFAIRES RURALES

Agrobio

[🏠](#) [Nouvelles](#) [Agriculture](#) [Aliments](#) [Rural](#) [Produits](#) [Pour nous joindre](#)

Recherche



Dans cette section

Liens rapides

- [Centre d'information agricole](#)
- [Ontario, terre nourricière](#)
- [Bureaux du ministère](#)
- [Statistiques](#)
- [Programmes d'inspection](#)
- [Organismes agricoles, alimentaires et ruraux](#)
- [EmploisGO](#)
- [Cabinet du ministre](#)
- [ServiceOntario](#)

Sujets

- [Agriculture](#)
- [Aliments](#)
- [Rural](#)
- [Recherche et l'innovation](#)
- [Salubrité des aliments](#)
- [Environnement](#)
- [Renseignements et ressources](#)
- [Organismes, conseils et commissions](#)
- [Nouveautés](#)

Agrobio Ontario -- avril 2008

avril 2008

Rédacteur en chef(s) :

Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO

Date de création : avril 2008

Média substitut :

Table des matières

- [Bienvenue au bulletin Agrobio Ontario](#)
- [Budgets des cultures biologiques](#)
- Nouvelles publications sur les fruits et légumes
 - [Publication 363F, Recommandations pour les cultures légumières](#)
 - [Publication 360F, Recommandations pour les cultures fruitières](#)
- Articles récents tirés d'autres bulletins du MAAARO
 - [Outils de mesure de l'humidité du sol : comparaison](#)
 - [Fournisseurs d'appareils de mesure de l'humidité du sol](#)
 - [Prévention des dommages causés par les populations de cerfs](#)
- [Allègements fiscaux pour les petites entreprises](#)
- [Critères nutritionnels de Visez Santé](#)
- [Programmes de financement](#)
- [Répertoire du secteur des aliments fonctionnels et des produits de santé naturels](#)
- [Communiqué : un nouveau financement pour stimuler la compétitivité des fabricants d'aliments en Ontario](#)
- [Ressources en formation en Ontario](#)
- [Centre du savoir GS1](#)
- [Liens vers l'information en agriculture biologique](#)

Pour plus de renseignements :
 Sans frais : 1 877 424-1300
 Local : 519 826-4047
 Courriel : ag.info.omafr@ontario.ca



Ce site est mis à jour par le gouvernement de l'Ontario, Canada

Confidentialité  Avis importants

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2010

Dernière mise à jour : June 23, 2011

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Bienvenue au bulletin Agrobio Ontario

Bienvenue au premier numéro d'Agrobio Ontario, le plus récent bulletin du MAAARO sur lequel je vous invite à me transmettre vos commentaires. Nous effectuerons probablement des changements pour répondre à vos suggestions. J'espère pouvoir produire un numéro par mois.

L'objectif du bulletin Agrobio Ontario est de vous faire connaître les dernières nouvelles sur de nombreux dossiers, des sources d'information, des programmes et des rencontres pouvant répondre à vos besoins en matière de production biologique et de mise en marché.

Nous recevrons des contributions de nombreux auteurs, notamment des employés du MAAARO et des chercheurs de l'Université de Guelph, et nous citerons également certains articles provenant d'autres sources. Restez à l'écoute.

Veuillez transmettre vos commentaires à Hugh Martin (courriel, hugh.martin@ontario.ca; téléphone, 519 826 4587).

Les premiers numéros de ce bulletin seront envoyés aux membres du Organic Council of Ontario (OCO), de l'Ecological Farmers Association of Ontario (EFAO) et de Canadian Organic Growers (COG), que je remercie de leur coopération. Je prie ceux qui pourraient recevoir le même numéro plusieurs fois de m'en excuser.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO
Date de création : 28 avril 2008
Dernière révision : 28 avril 2008

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Budgets des cultures biologiques

Chaque année, le MAAARO publie des modèles de budgets pour divers types de cultures et d'élevages. Parmi les budgets de 2008, on trouve les suivants : maïs grain biologique, soja biologique, blé d'automne biologique, épeautre d'automne biologique, orge de printemps biologique et avoine biologique. Ces outils vous permettront de calculer vos coûts de production ainsi que votre marge brute pour chacun de ces produits. La marge brute est le revenu net qui reste après le paiement des coûts variables (rendement x prix - coûts). Normalement, dans ces coûts, on n'inclut pas le prix de la terre ni la main d'œuvre fournie par le propriétaire ou exploitant.

<http://www.omafr.gov.on.ca/french/busdev/facts/pub60.htm>

On peut également trouver les budgets de production sur le Web sous forme de chiffriers Excel, qui sont plus interactifs.

<http://www.omafr.gov.on.ca/french/busdev/bear2000/Budgets/oeb.htm>

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafr@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO

Date de création : 28 avril 2008

Dernière révision : 28 avril 2008

Publication 363F

- Ch 1: Fertilité di sol et cultures légumières
- Ch 2: Gestion des sols
- Ch 3: Gestion de l'eau
- Ch 4: Climat et allongement de la saison de croissance
- Ch 5: Semis et repiquage des plants
- Ch 6: Salubrité des aliments et entreposage
- Ch 7: Lutte intégrée
- Ch 8: Ennemis communs à la plupart des légumes
- Ch 9: Recommandations pour la conduite des cultures
- Ch 10: Utilisation des pesticides en Ontario
- Ch 11 : Pesticides utilisés dans les cultures légumières en Ontario
- Ch 12 : Annexes

Sujets

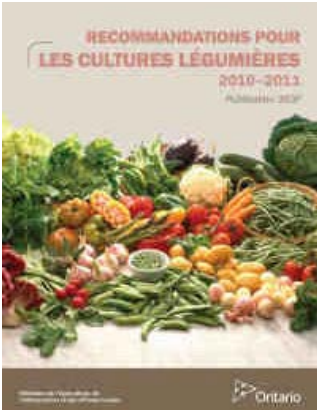
Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre

IMPRIMER PARTAGER

Publication 363F, Recommandations pour les cultures légumières



Publication 363F, No de commande : 363F, Prix : 5 \$

IMPORTANT

La publication 363F n'est plus à jour. Elle est désormais remplacée par la publication 838F, Guide de protection des cultures légumières 2012-2013, (maintenant disponible) ainsi que par la publication 839F, Guide pratique sur les cultures légumières en Ontario, qui devrait être publiée en 2013.

La publication 363F reste disponible uniquement dans le but de fournir aux producteurs de l'information sur les cultures légumières d'ici à la sortie de la publication 839F.

Il se peut que les mesures de lutte contre les ennemis des cultures contenues dans la publication 363F ne soient plus valables. Pour de l'information à jour sur la lutte contre les ennemis des cultures, se reporter à la publication 838F, Guide de protection des cultures légumières 2012-2013, ainsi qu'à tout supplément affiché sur le site Web du MAAARO.

On peut se procurer des exemplaires des publications

En ligne à **ServiceOntario Publications**

Par téléphone au Centre de service de ServiceOntario

416-326-5300
416-325-3408 (TTY)
1-800-668-9938 Sans frais au Canada
1-800-268-7095 ATS Sans frais en Ontario

En personne aux **Centres ServiceOntario**

Liens connexes

- Nouvelles publications du MAAARO sur les cultures légumières
- Cultures de légumes en Ontario
- Lutte intégrée contre les ennemis des cultures

- **Llcultures Ontario**
- **Application sécuritaire des pesticides**
- **Fabricants et distributeurs de pesticides**
- **Recherche dans les étiquettes de pesticides**, la base de données sur les produits homologués de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA)
- **Programme des pesticides à usage limité en Ontario**
- **Publication 75F, Guide de lutte contre les mauvaises herbes**

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca


[ACCUEIL](#) | [LE MINISTÈRE](#) | [AGRICULTURE](#) | [ALIMENTS](#) | [RURAL](#) | [RECHERCHE](#) | [PUBLICATIONS](#) | [NOUVELLES](#) | [POUR NOUS JOINDRE](#)

Liens rapides

► **Ch 1: Utilisation des pesticides en Ontario**

► **Ch 2: Lutte contre les ennemis des cultures**

► **Ch 3: Gestion du sol, fertilisation, nutrition des cultures et cultures de couverture**

► **Ch 4: Fruits tendres**

► **Ch 5: Noix de verger**

► **Ch 6: Petits fruits**

► **Ch 7: Pommes**

► **Ch 8: Raisin**

► **Ch 9: Autres ennemis et désordres**

► **Ch 10: Application des pesticides**

► **Ch 11 : Pesticides à risque réduit et biopesticides**

► **Ch 12: Gestion de la résistance des ravageurs**

► **Ch 13 : Information sur les pesticides**

► **Ch 14 : Annexes**

► **Guide de lutte contre les mauvaises herbes**

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre

 **IMPRIMER**
 **PARTAGER**

Publication 360F, Guide de la culture fruitières



Publication 360F, Guide de la culture fruitières - 2012-2013

Disponible fin de l'été 2012 - 20 \$

Supplément 2013 - PDF (411 kb)

Cette publication présente des recommandations pour la production commerciale des cultures fruitières, notamment la pomme, la poire, les fruits tendres, les petits fruits et les noix. Nouveauté en 2012, elle comprend des calendriers sur la lutte antiparasitaire dans les cultivars remontants de fraises et de framboises rouges. Cette publication présente un chapitre complet sur l'éclaircissage des fruits de verger. Elle offre des lignes directrices sur la lutte antiparasitaire sous la forme de calendriers. La publication 360F comporte de nombreux tableaux de consultation facile, qui présentent clairement l'information technique sur les produits. Les chapitres sur la lutte intégrée qui abordent comment gérer le phénomène de résistance, les produits à risque réduit, les biopesticides et les technologies d'application des pulvérisations ont fait l'objet d'importantes mises à jour. Enfin s'y trouvent des renseignements généraux sur les besoins individuels et les doses d'engrais pour chaque culture fruitière, des tableaux d'interprétation des analyses des sols et des tissus et des détails sur les oligo-éléments.

On peut se procurer des exemplaires des publications

En ligne à **ServiceOntario Publications**

Par téléphone au Centre de service de ServiceOntario

416-326-5300
 416-325-3408 (TTY)
 1-800-668-9938 Sans frais au Canada
 1-800-268-7095 ATS Sans frais en Ontario

En personne aux **Centres ServiceOntario**

Table des matières - 2012-2013

1. **Utilisation des pesticides en Ontario**
2. **Chapitre 2 : Lutte contre les ennemis des cultures**
3. **Chapitre 3 : Gestion du sol, fertilisation, nutrition des cultures et cultures de couverture**
4. **Chapitre 4 : Fruits tendres**
 - **Calendrier - Abricots**

- **Calendrier - Cerises acides**
- **Calendrier - Cerises douce**
- **Calendrier - Pêches**
- **Calendrier - Poires**
- **Calendrier - Prunes**

5. **Chapitre 5 : Noix de verger**

- **Calendrier - Noyer**
- **Calendrier - Pecaniers et châtaigniers**
- **Calendrier - Avelinier, coudrier et noisetier**

6. **Chapitre 6 : Petits fruits**

- **Calendrier - Amélanches**
- **Calendrier - Baies d'argousier**
- **Calendrier - Baies de sureau**
- **Calendrier - Bleuets**
- **Calendrier - Cassis et groseilles**
- **Calendrier - Fraisiers fructifères**
- **Calendrier - Fraisiers non fructifères (année de plantation)**
- **Calendrier - Fraisiers insensibles à la photopériode**
- **Calendrier - Framboisiers fructifiant l'été**
- **Calendrier - Framboisiers fructifiant l'automne (sur les tiges de l'année)**

7. **Chapitre 7 : Pommes**

- **Calendrier - Pommes**

8. **Chapitre 8 : Raisin**

- **Calendrier - Raisin**

9. **Chapitre 9 : Autres ennemis et désordres**

10. **Chapitre 10 : Application des pesticides**

11. **Chapitre 11 : Pesticides à risque réduit et biopesticides**

12. **Chapitre 12 : Gestion de la résistance des ravageurs**

13. **Chapitre 13: Information sur les pesticides**

14. **Chaptire 14: Annexes**

Pour savoir en plus

- **Pommes en Ontario**
- **Petits fruits en Ontario**
- **Fruits tendres (fruits à noyau et poires) en Ontario**
- **Raisin en Ontario**
- **Application sécuritaire des pesticides**
- **Fabricants et distributeurs de pesticides**
- **Recherche d'information sur les produits**

.....

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca



ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Cultures

► Ressources et Services

► Grandes cultures

► Cultures fruitières

► Culture légumières

► Cultures spéciales

► Cultures biologiques

► Gestion du sol et de l'eau

► Lutte contre les ravageurs et pesticides à usage limité

► Mises à jour sur les cultures et les ravageurs, manifestations, actualités

► Bulletins du MAAARO sur les cultures horticoles

Sujets



Explorer le gouvernement



Ressources



Pour nous joindre



Carnet horticole

IMPRIMER

PARTAGER

Outils de mesure de l'humidité du sol : comparaison

Outils de mesure de l'humidité du sol :	Facilité d'emploi	Fiabilité	Gamme de types de sols	Facilité d'automation	Portabilité
Méthode du toucher mesure du degré d'assèchement du sol	xxx	x	Tous	s.o.	Élevée
Échantillons du sol (gravimétrie) - mesure de la masse d'eau contenue dans le sol	xxx	xx	Tous	s.o.	Élevée
Tensiométrie mesure de la tension d'eau du sol	xxx	xx	La plupart, sauf les argiles	Facile. Nécessite des branchements et des appareils spécialisés.	Faible en saison

Pédohygro-métrie (détecteurs d'eau, blocs de gypse, etc.) mesure de la tension d'eau du sol	xxx	xx	La plupart, sauf les argiles	Facile. Nécessite des branchements et un enregistreur de données.	Enfoui pour la saison mais peut être déplacé entre les saisons
TDR (réflectométrie temporelle) ou FDR (réflectométrie fréquentielle) mesure du volume d'eau dans le sol	x dépend du type d'appareil utilisé	xxx	Tous, mais problèmes possibles dans les argiles	Facile, mais coût prohibitif	Élevée. Peut nécessiter l'installation d'une conduite d'accès dans le sol.
Capteur capacitif	xx après l'installation du capteur	xxx	Tous	Facile. Nécessite des branchements et des appareils spécialisés.	Peut être déplacé, mais normalement installé à un endroit pour toute la saison.
Sonde à neutrons - mesure de la teneur en humidité	x	xxx	Tous	Appareil habituellement trop coûteux	Élevée. Nécessite l'installation d'une conduite d'accès dans le sol.

--	--	--	--	--	--

Pour en savoir plus:

- **Fournisseurs d'appareils de mesure de l'humidité du sol**

For more information:
Toll Free: 1-877-424-1300
Local: (519) 826-4047
E-mail: ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Anne Verhallen - spécialiste de la gestion des sols - Horticulture/MAAARO
Date de création : 14 janvier 2008
Dernière révision : 14 janvier 2008

Cultures

Ressources et Services

Grandes cultures

Cultures fruitières

Culture légumières

Cultures spéciales

Cultures biologiques

Gestion du sol et de l'eau

Lutte contre les ravageurs et pesticides à usage limité

Mises à jour sur les cultures et les ravageurs, manifestations, actualités

Bulletins du MAAARO sur les cultures horticoles

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre

IMPRIMER

PARTAGER

Fournisseurs d'appareils de mesure de l'humidité du sol

Le tableau qui suit constitue une liste partielle de Fournisseurs d'appareils de mesure de l'humidité du sol. Leur inclusion dans la présente liste ne signifie pas que le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des affaires rurales de l'Ontario approuve ou recommande ces entreprises.

Si vous désirez désigner un fournisseur à inclure dans la présente page, veuillez envoyer un courriel à l'adresse ag.info.omafra@ontario.ca.

Fournisseur	Adresse	Téléphone, télécopieur, courriel, site Web	Matériel o
Campbell Scientific (Canada) Corp	11564 - 149 Street NW Edmonton, AB T5M 1W7	Tél. : (780) 454-2505 Téléc. : (780) 454-2655 dataloggers@campbellsci.ca	Détecteurs d'eau et div types de bl de gypse Plusieurs ty d'appareils réflectomét temporelle (TDR), installation permanente saisonnière
Spectrum Technologies Inc.	23839 W. Andrew Road Plainfield, Illinois 60544	Tél. : 1-800-248-8873 www.specmeters.com	Capteurs de détecteurs d'eau; stati d'irrigation enregistreu Watchdog; appareils portables Capteurs d'humidité i sol Echo; tensiomètre Irrometer; sondes
Hortau	735, de l'glise St-Romuald, QC G6W 5M6	Tél. : (418) 839-2852 or 1-888-5-HORTAU Téléc. : (418) 839-2851 info@hortau.com http://www.hortau.com/	Tensiomètre sans fil
Weather Innovations Incorporated (WIN)	7159 Queen's Line R.R. 5 Chatham, ON N7M 5J5	Tél. : (519) 352-5334 Téléc. : (519) 352-7630 www.weatherinnovations.com	Fournisseur matériel de mesure de données météorolog et des conditions c croissance, compris de capteurs capacitifs e sondes Echo

Eijkelkamp Remarque : fournisseur d'outils de recherche de très haute qualité	Agrisearch Equipment P.O. Box 4, 6987 ZG Giesbeek Nijverheidsstraat 30, The Netherlands	Ph: 31 313 880200 www.eijkelkamp.com	Divers type d'appareils TDR Blocs de gy et détecteu d'eau
E.S.I. Environmental Sensors Inc .	100 - 4243 Glanford Avenue Victoria, BC V8Z 4B9	Tél. : (250) 479-6588 or 1-800-799-6324 Téléc. : (250) 479-1412 info@esica.com www.esica.com	TDR Moistu Point et Gro point
Gemplers	Corporate Sales P.O. Box 44993 Madison, WI 53744-4993	Tél. : 1-800-382-8473 or (608) 662-3301 Téléc. : (608) 662-3360 corpsales@gemplers.com www.gemplers.com	Capteurs de détecteur d Tensiomètre Irrrometer
Ben Meadows Company	PO Box 5277 Janesville WI 53547-5277	Tél. : 1-800-241-6401 Téléc. : 1-800-628-2068 www.benmeadows.com /	Détecteurs d'eau et au blocs de gy
Soil Moisture Equipment Corp.	801 S. Kellogg Ave. Goleta, CA 93117	Tél. : (805) 964-3525 Téléc. : (805) 683-2189 www.soilmoisture.com / index.html	Tensiomètre Divers type matériel de
Northern Equipment Solutions	28 Foxwood Crescent Wasaga Beach, Ontario L9Z 1M6	Tél. : (705) 817-8238 paul@northernequipment.ca www.northernequipment.ca /	

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Cultures

► Ressources et Services

► Grandes cultures

► Cultures fruitières

► Culture légumières

► Cultures spéciales

► Cultures biologiques

► Gestion du sol et de l'eau

► Lutte contre les ravageurs et pesticides à usage limité

► Mises à jour sur les cultures et les ravageurs, manifestations, actualités

► Bulletins du MAAARO sur les cultures horticoles

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre

IMPRIMER

PARTAGER

Prévention des dommages causés par les populations de cerfs

Avec les premières neiges, les cerfs (chevreuils) commencent à se rassembler sur leurs aires d'hivernage et à rechercher des sources d'aliments riches en énergie qui leur permettront de survivre. Pour eux, les pommiers en dormance pourvus de beaux bourgeons de fruits et de nouvelles pousses constituent une excellente source de nourriture pour l'hiver. Tous les gens qui vivent dans le Sud de l'Ontario ou qui y passent savent qu'on y aperçoit maintenant davantage de cerfs. Aux États Unis, on estime que leur population dans l'ensemble du pays se situe entre 25 et 30 millions d'individus. Ils se sont adaptés aux environnements périurbains et ont profité des hivers moins froids et de la diminution de la chasse dans certaines régions. Ces animaux préfèrent les habitats fragmentés où ils trouvent des boisés pour se cacher et des terres agricoles dégagées. Selon l'évaluation du ministère de l'Agriculture des États Unis, le total du coût des collisions de véhicules automobiles avec des cerfs et des pertes que ceux-ci infligent aux cultures et à la production de bois se chiffre à au moins un milliard de dollars par an (Mullen, 2002).

Les dommages causés par les cerfsaux jeunes pommiers non encore productifs ou arrivés à maturité peuvent être sérieux. Dans les plantations denses de petits arbres courts, ces animaux ont accès à une plus grande partie du couvert végétal. Là où ils ont brouté les pointes tendres des pousses et les croissances apicales au cours de l'hiver et au début du printemps, il en résulte souvent une importante réduction de la surface en fruits et une modification de la forme des arbres. Les cerfs peuvent aussi endommager ou détruire les petits arbres en y frottant leur panache pour se débarrasser du velours au cours de la formation des bois. Dans les vergers, on constate l'apparition de lésions de ce type de septembre à novembre. Il est possible de prévenir les dommages causés par ces animaux dans les vergers en adoptant une approche intégrée pouvant inclure la chasse réglementée (avec autorisation), les dispositifs d'effarouchement, les répulsifs et l'installation de clôtures (ordinaires ou électriques). Pour une même densité de cerfs, le risque de dommages économiques est généralement plus important dans les vergers plus étendus, de sorte que ceux-ci nécessitent souvent des clôtures plus élaborées que les plantations moins étendues si l'on veut obtenir la même protection. Là où des arbres de pépinière sont plantés dans de grandes parcelles au voisinage de troupeaux nombreux, il faut souvent installer une clôture d'exclusion pour assurer une production de qualité.

Clôtures

Il existe plusieurs types de clôtures différentes dont celles en treillis de fils métalliques, une excellente option dans les régions où les densités de cerfs sont élevées et où ils ont de fortes chances de provoquer des dommages. La clôture permanente en treillis de fils métalliques nécessite peu d'entretien, mais son installation peut être coûteuse. À cause de leur prix, ces dispositifs sont peu utilisés autour des vergers, mais davantage autour des pépinières. Cette clôture verticale d'une hauteur de 8 pieds est constituée de 2 parties de 4 pieds formées d'un grillage métallique de 6 x 12 pouces et reliées par des anneaux ouverts. Au moins deux fils de fer barbelé espacés de dix pouces sont ajoutés au sommet de la structure, ce qui porte la hauteur totale à dix pieds ou plus. Selon les résultats d'une recherche effectuée dans l'État de New York, là où la pression est forte, on doit généralement installer ce type de clôture autour des parcelles de plus de 50 acres pour empêcher efficacement les cerfs d'y pénétrer.

Clôtures invisibles

Un autre type de dispositif intéressant est la clôture à mailles. Elle est considérée comme solide, durable, pratiquement invisible et facile à installer. Elle est formée d'une série de mailles carrées de quatre pouces en polyéthylène résistant aux ultraviolets. Chaque fil a une force de résistance à la rupture de 175 lb. Cette clôture peut être tendue entre des piquets espacés de 20 pieds. Pour qu'elle soit efficace, elle doit entourer l'ensemble de la superficie à protéger. Ce type de clôture est considéré comme très efficace parce que chez les cerfs, la vue et la perception de la profondeur sont relativement mauvaises. La clôture et ses accessoires sont de couleur noire, de sorte que ces animaux ont du mal à voir où elle commence et où elle finit. Ils en ont peur et suivent le périmètre ainsi formé, généralement sans tenter de sauter par dessus. C'est donc une barrière discrète et sans cruauté qui permet d'exclure les cerfs des zones sensibles sans produits chimiques ni d'électricité.

Clôture électrique haute résistance

En Nouvelle Angleterre, c'est le type de clôture le plus employé pour empêcher les cerfs de pénétrer dans les vergers. Ces dispositifs sont faciles à installer, à réparer et à entretenir. De plus, les chargeurs à haute tension et faible impédance permettent d'électrifier de longues clôtures (jusqu'à 5 000 pieds ou plus). Les clôtures électriques temporaires sont simples, abordables et efficaces. On peut en accroître l'efficacité en les appâtant avec du beurre d'arachide, des pommes, etc. Les cerfs sont attirés par l'apparence ou l'odeur et finissent par toucher la clôture avec le museau. Le choc qu'ils s'infligent ainsi les conditionne à éviter le secteur. Les clôtures électriques haute résistance permanentes permettent de protéger les cultures pendant toute l'année et sont celles qui conviennent le mieux aux vergers. Dans l'État de New York, on considère que ce type de dispositif donne les meilleurs résultats en présence d'une faible pression exercée par les cerfs et pour de petites superficies. Les clôtures à profil bas fournissent rarement une protection suffisante pour les vergers commerciaux en hiver, notamment si la neige empêche les cerfs de trouver d'autres sources de nourriture. Les propriétaires doivent vérifier si les règlements locaux leur permettent d'installer des clôtures électriques sur leur terrain.

Certains dispositifs d'effarouchement peuvent être efficaces et économiques dans certains cas, en particulier lorsque les cerfs commencent à causer des dommages dans un verger. Cependant, une fois qu'ils ont acquis des habitudes de déplacement, il est difficile de les faire changer. Les méthodes temporaires d'effarouchement en question peuvent être des canons à propane, des explosifs, des lampes stroboscopiques, des sirènes, des feux d'artifice ou des coups de feu. Cependant les cerfs finissent souvent par s'y habituer au bout d'une semaine ou deux, même lorsqu'on déplace ces dispositifs. L'effarouchement est généralement une solution à court terme. Certains producteurs font aussi appel à des chiens : ceux-ci sont maintenus derrière une « clôture invisible », système constitué d'un émetteur radio, d'un fil de cuivre souterrain et de colliers spéciaux équipés de récepteurs. Les chiens sont placés à l'intérieur du périmètre, d'où ils peuvent chasser les cerfs vers l'extérieur. S'ils tentent de traverser la clôture invisible, ils reçoivent un léger choc inoffensif. Un chien de maison ordinaire peut ne pas fournir une protection suffisante parce qu'il ne patrouille pas en permanence. Ce sont souvent les gros chiens agressifs qui donnent les meilleurs résultats.

Répulsifs

Il existe deux types de répulsifs qu'on peut employer contre les cerfs, soit les répulsifs de contact et à distance. Les répulsifs de contact sont placés sur les plantes et exercent leur effet par leur goût. Les répulsifs à distance sont les plus souvent employés dans les vergers; ils sont placés près des plantes à protéger et éloignent les cerfs par leur odeur. Il peut s'agir de barres de savon à mains ou de sacs de cheveux humains que l'on suspend aux arbres. Certains producteurs signalent que le Surround Crop Protectant qui contient du kaolin empêche les cerfs de se nourrir pendant l'établissement des arbres. Malheureusement, ces répulsifs pourraient n'avoir qu'un effet temporaire.

Chasse

Pendant la saison de la chasse, les cerfs qui fréquentent les vergers peuvent être tués par les titulaires de permis. On peut aussi faire une demande d'autorisation d'abattre des cerfs à des fins agricoles. Pour chasser en hors saison, on doit faire une demande à cet effet au ministère des Richesses naturelles. Ces permis autorisent le harcèlement et (ou) l'abattage des cerfs qui causent des dommages importants aux cultures, là où toutes les autres méthodes raisonnables s'avèrent inefficaces. Seuls les animaux qui s'attaquent aux cultures peuvent être ainsi tués. Les pomiculteurs peuvent demander un permis d'abattre des cerfs pour protéger leurs cultures en s'adressant au bureau du ministère des Richesses naturelles de leur localité. Les demandeurs doivent normalement documenter et décrire toutes les méthodes autres que la chasse qui ont été tentées pour prévenir les dégâts causés par une population de cerfs. Ils doivent répondre à certains critères, et une visite du site a généralement lieu. Les autorisations font l'objet d'un contrôle strict et elles complètent les objectifs de gestion des populations locales de cerfs. Les autorisations d'abattre des cerfs ne doivent pas servir à des fins de chasse récréative hors saison ou de bénéfices personnels.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Allègements fiscaux pour les petites entreprises

Le cabinet d'avocats Gowlings signale que le budget fédéral prévoit un élargissement du crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental en faveur des petites et moyennes entreprises qui effectuent de la recherche industrielle. Les entreprises privées admissibles pourront donc dorénavant se prévaloir de ce crédit d'impôt de 35 pour cent sur la première tranche de dépenses de 3 millions de dollars, alors que jusqu'ici la limite était de 2 millions. Les sociétés pourront réclamer au moins une partie du crédit d'impôt si leur revenu imposable est de 700 000 dollars ou moins et si leur capital imposable est de 50 millions de dollars ou moins, alors que jusqu'ici la limite était de 15 millions.

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO

Date de création : 28 avril 2008

Dernière révision : 28 avril 2008

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Critères nutritionnels de Visez Santé

Les critères nutritionnels de Visez Santé, qui sont publiés par la Fondation des maladies du cœur du Canada, se fondent sur le Guide alimentaire canadien. Visez Santé a apporté plusieurs changements à ses critères pour refléter certaines mises à jours apportées au guide. Les licenciés ont jusqu'au 28 décembre 2009 pour reformuler leurs produits en fonction des nouveaux critères, et tous les nouveaux produits entrant dans le programme doivent les refléter immédiatement.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO
Date de création : 28 avril 2008
Dernière révision : 28 avril 2008

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Programmes de financement

Incitatif écoÉnergie Rénovation de Ressources naturelles Canada (RNCAN)

Depuis le mois d'avril de l'année dernière, des petites et moyennes entreprises de fabrication bénéficient de l'incitatif fédéral écoÉnergie Rénovation qui leur permet de mieux faire face au prix élevé de l'énergie consommée par leurs procédés. Ce programme couvre les projets de rénovation et offre jusqu'à 10 dollars par gigajoule d'énergie économisée par an (estimation) jusqu'à un maximum de :

- 25 pour cent des coûts du projet;
- 50 000 dollars;
- la récupération des coûts réalisée en une année (le montant le moins élevé);
- un maximum de 250 000 dollars par entreprise sur 4 ans.

De plus, cet incitatif peut être cumulé avec d'autres formes de financement fédéral, provincial, municipal ou de services publics, pour les projets d'optimisation de la consommation énergétique et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Pour commencer, vous devez vous inscrire auprès du réseau des leaders du PEEIC (Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne). Le PEEIC compte plus de 1 000 membres de l'industrie dont plus de 150 transformateurs ontariens d'aliments et boissons. À titre de leader du PEEIC, votre entreprise aura accès à plusieurs avantages :

- admissibilité aux incitatifs écoÉnergie Rénovation;
- admissibilité aux incitatifs pour une évaluation écoÉnergie;
- admissibilité aux incitatifs pour une étude d'intégration des procédés (50 000 dollars);
- rabais de 33 pour cent sur les ateliers Le gros bon \$ens;
- accès aux agents de relations avec l'industrie de RNCAN et invitation à assister aux rencontres trimestrielles des gestionnaires de l'énergie avec d'autres gestionnaires de votre secteur qui s'intéressent aux questions énergétiques;
- accès à des manuels techniques, études de cas, etc.;
- accès à des ateliers personnalisés sur l'énergie organisés sur place pour votre établissement;
- abonnement gratuit à L'enjeu PEEIC, un bulletin mensuel qui vous informe des occasions de financement du programme national d'économies d'énergies et des initiatives d'efficacité énergétique industrielle dans tout le Canada.

Pour plus de renseignements, veuillez visiter le site Web de RNCAN, <http://www.oeenrcan.gc.ca/organisme/reno-eco-sommaire.cfm?attr=0>.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO
Date de création : 28 avril 2008
Dernière révision : 28 avril 2008



Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Répertoire du secteur des aliments fonctionnels et des produits de santé naturels

MaRS Landing a lancé un répertoire en ligne du secteur des aliments fonctionnels et des produits de santé naturels pour l'Ontario. Pour faire connaître votre entreprise dans ce marché en expansion rapide, vous pouvez visiter le site Web de MaRS Landing et vous inscrire gratuitement au répertoire.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO
Date de création : 28 avril 2008
Dernière révision : 28 avril 2008



Liens rapides

► Nouvelles

► Archives des nouvelles

► Agricorp

► Nouvelles Judiciaires

► Médias

► Nouveautés

► Nouveaux produits

► Des idées pour des articles

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre

IMPRIMER

PARTAGER

Pour diffusion immédiate
Le 31 janvier 2008

**Les fabricants de denrées alimentaires de l'Ontario
renforceront leur compétitivité**

Le gouvernement McGuinty aide le secteur à améliorer sa productivité et à économiser de l'énergie

TORONTO - Les entreprises ontariennes qui produisent des boissons et des denrées alimentaires peuvent renforcer leur compétitivité et réduire leurs dépenses grâce à de nouveaux programmes qui seront conçus et mis en œuvre par des experts de leur industrie. Les programmes seront axés sur un soutien technique, des conseils, la formation de la main-d'œuvre et le respect de l'environnement.

Le gouvernement provincial injectera trois millions de dollars, répartis comme suit :

- L'Alliance of Ontario Food Processors recevra deux millions de dollars pour concevoir et mettre en œuvre un programme visant à encourager l'innovation et la productivité chez les entreprises qui transforment des aliments. Le programme pourrait comprendre des activités telles que des conseils d'experts sur l'adoption de nouvelles technologies, la formation de la main-d'œuvre et des travaux de recherche destinés à accroître la compétitivité des entreprises, dont celles qui transforment des légumes et des fruits tendres.
- Le Centre de la technologie alimentaire de Guelph recevra un million de dollars pour réaliser des vérifications environnementales et énergétiques dans les usines de transformation d'aliments. Une partie de cette somme servira aussi à former les directeurs des usines, pour que ceux-ci puissent mettre en œuvre les changements recommandés après les vérifications.

" Nous voulons que les fabricants de denrées alimentaires aient accès à la technologie et aux compétences de pointe, a déclaré la ministre de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, Mme Leona Dombrowsky. Nous cherchons à créer, pour le secteur, une fondation plus stable pour l'avenir. "

" La subvention nous permet de déployer notre stratégie de longue durée, dont le but est de favoriser une compétitivité accrue dans tout le secteur ", a dit Mme Jane Graham, directrice générale de l'Alliance of Ontario Food Processors.

" Ces temps-ci, nous devons tous contribuer à conserver l'énergie et à réduire les dépenses, a dit M. Gary Fread, président-directeur général du Centre de la technologie alimentaire de Guelph. Grâce à la subvention, nous pourrions aider les entreprises à apporter leur contribution. "

La subvention fait partie d'une aide financière de 150 millions de dollars qui avait été annoncée dans le document **Perspectives économiques et revue financière de l'Ontario (2007)** et dont le but est d'améliorer la compétitivité du secteur alimentaire et d'aider les horticulteurs et les éleveurs de porcs et de bovins.

- 30 -

Renseignements :
Kelly Synnott
Bureau de la ministre
416 326-6439

Brent Ross
Direction des communications
416 326-9342

 Retourner à l'index 	 Available in English 	 Haut de la page
---	--	-------------------------------------

For more information:
Toll Free: 1-877-424-1300
Local: (519) 826-4047
E-mail: ag.info.omafra@ontario.ca

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

ACCUEIL | LE MINISTÈRE | AGRICULTURE | ALIMENTS | RURAL | RECHERCHE | PUBLICATIONS | NOUVELLES | POUR NOUS JOINDRE

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Ressources en formation en Ontario

Vous cherchez des fournisseurs en formation? Voici deux organismes à but non lucratif qui pourraient vous être utiles :

L'Excellence in Manufacturing Consortium (EMC) est un groupement de fabricants qui a pour mandat d'optimiser l'apprentissage, l'expertise et les ressources à l'intention de ses membres pour améliorer leur compétitivité sur la scène mondiale. Vous trouverez une liste de leurs activités de formation et vous en saurez plus sur l'organisme lui-même en visitant le site Web d'EMC à <http://canada.emc.com/support-training/index.htm>

Le Centre de technologie alimentaire de Guelph (CTAG) est un organisme sans but lucratif et non subventionné (à l'exception des coûts de lancement qui ont été couverts par la province de l'Ontario). Il offre des solutions techniques confidentielles, des services de formation, de consultation et de vérification à l'industrie agroalimentaire canadienne contre paiement à l'acte (rabais pour les membres). Il se spécialise en recherche et développement, développement des produits, emballage, durée de stockage, salubrité des aliments, qualité et amélioration de la productivité. Vous trouverez plus de renseignements sur les occasions de formation à venir en visitant le site Web du CTAG, <http://www.gftc.ca/index-fr.cfm>.

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO

Date de création : 28 avril 2008

Dernière révision : 28 avril 2008

Liens rapides

- Centre d'information agricole
- Ontario, terre nourricière
- Bureaux du ministère
- Statistiques
- Programmes d'inspection
- Organismes agricoles, alimentaires et ruraux
- EmploisGO
- Cabinet du ministre
- ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Centre du savoir GS1

Selon un rapport récent de Statistique Canada, il existe un lien étroit entre la productivité des entreprises canadiennes (et en particulier des fabricants) et l'utilisation qu'elles font des technologies avancées. Ce document indique que celles qui adoptent ces technologies enregistrent un accroissement de leur productivité et de leur part de marché par rapport aux entreprises semblables, ce qui les rend plus rentables et plus concurrentielles.

GS1 Canada, en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario, a conçu 12 modules en ligne pour répondre aux besoins des propriétaires et du personnel des PME (compte tenu de leur emploi du temps chargé).

Il offre les cours suivants :

Le dossier commercial pour la technologie EPC RFID (code de produit électronique, identification par radiofréquence); Technologie de traçage et de suivi; Technologie : choisir les bons outils pour l'échange; Recrutement, motivation et rétention des employés offrant un bon rendement; Commercialisation : regroupements d'applications et exemples d'utilisation. Processus : le rapport entre le flux des informations et le flux des travaux.

Grâce au parrainage du gouvernement de l'Ontario, l'inscription à ces modules est gratuite. Pour plus de renseignements, voir le site Web du Centre du savoir GS1 à <http://www.gs1ca.org/home.asp>.

Pour plus de renseignements :
Sans frais : 1 877 424-1300
Local : 519 826-4047
Courriel : ag.info.omafra@ontario.ca
Auteur : Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO
Date de création : 28 avril 2008
Dernière révision : 28 avril 2008



Liens rapides

► Centre d'information agricole

► Ontario, terre nourricière

► Bureaux du ministère

► Statistiques

► Programmes d'inspection

► Organismes agricoles,
alimentaires et ruraux

► EmploisGO

► Cabinet du ministre

► ServiceOntario

Sujets

Explorer le gouvernement

Ressources

Pour nous joindre



IMPRIMER

PARTAGER

Liens vers l'information en agriculture biologique

Site Web Cultures biologiques du MAAARO

<http://www.omafr.gov.on.ca/french/crops/organic/organic.html>

Page du MAAARO Sources d'intrants cultureux

<http://www.omafr.gov.on.ca/french/crops/resource/sources.html>

Attirer les insectes utiles à l'aide de plantes indigènes

L'un des meilleurs sites pour trouver de l'information sur diverses espèces d'insectes utiles et les plantes pour les attirer.

<http://nativeplants.msu.edu/>

Les entreprises de produits biologiques

À l'intention de ceux qui cherchent à se retrouver dans le labyrinthe des entreprises du secteur des produits biologiques, le Dr Phil Howard, maintenant à la Michigan State University, a mis ces renseignements à jour en janvier 2008. À voir à l'adresse

<http://www.msu.edu/~howardp/organicindustry.html>.

Conférence de trois États sur la production biologique

L'Université Purdue, la Michigan State University, la University of Illinois et la Ohio State University offrent conjointement et gratuitement une série de vidéoconférences interactives présentées par des chercheurs, des exploitants de fermes biologiques et des vulgarisateurs. Cette série gratuite couvre les sujets suivants : tunnels abris à armature à arceaux et abris serres, plantes de couverture et fertilité, prévention des insectes et des maladies dans les cultures de légumes biologiques, production de volailles biologiques, introduction aux marchés et à la certification de produits biologiques, démarrage d'une ferme biologique, et introduction à la mise en marché. Les présentations sont offertes sous format vidéo (nécessité d'une connexion Internet à haute vitesse) ou Powerpoint, ou dans des documents à télécharger. <http://tristateorganic.info/>

Pour plus de renseignements :

Sans frais : 1 877 424-1300

Local : 519 826-4047

Courriel : ag.info.omafr@ontario.ca

Auteur : Hugh Martin, chef de programme, culture biologique, MAAARO

Date de création : 28 avril 2008

Dernière révision : 28 avril 2008

